

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le mardi 3 décembre 2002.

A l'issue de cette réunion, le gouvernement a adopté sept projets de délibération du Congrès, deux délibérations du gouvernement et trente cinq arrêtés.

*
* * *

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur les points suivants :

- Répartition des secteurs

Conformément à l'article 135 de la loi organique, le gouvernement a chargé, par délibération, chacun de ses membres, d'animer et de contrôler un secteur de l'administration, comme suit :

- Mme Dewé Gorodey, vice-présidente du gouvernement est chargée du secteur de la culture, de la jeunesse et des sports ;
- M. Maurice Ponga est chargé du secteur de l'agriculture et de la mer ;
- M. Léopold Jorédié est chargé du secteur de l'enseignement et des questions de société ;
- M. Pierre Maresca est chargé du dialogue social et de la fonction publique.
Il est également chargé du secteur des transports aériens et des communications ;
- M. Alain Lazare est chargé du secteur des affaires économiques
Il est également chargé des simplifications administratives et de l'amélioration du service public ainsi que des relations avec les institutions et les communes ;
- M. Hervé Chatelain est chargé du secteur des finances, de l'énergie et des infrastructures publiques.
Il est également chargé du suivi du schéma d'aménagement et de développement ;
- M. Roch Wamytan est chargé du secteur des affaires coutumières.
Il est également chargé des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers ;
- Mme Corinne Fuluhea est chargée du secteur de la formation professionnelle et des affaires sociales ;
- M. Gérald Cortot est chargé du secteur de la voirie et des transports terrestres.

- Projet de budget primitif 2003

Le gouvernement a arrêté et transmis au Congrès le projet de budget primitif pour 2003.

Ce projet d'un montant total de 89,8 milliards en recettes et dépenses dont 24 milliards pour le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, prévoit d'augmenter de manière significative les ressources des Provinces pour leur permettre de faire face à l'évolution de leurs dépenses, sans augmentation de la pression fiscale.

Pour ce qui concerne le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, la priorité sera accordée à la formation professionnelle, à la poursuite de l'amélioration du R.U.A.M.M. et au plan de maîtrise des dépenses de santé ainsi qu'à des mesures, notamment fiscales, en faveur du commerce et des petites entreprises.

- Mesures d'ordre sanitaire et social

Pour faire suite au souhait exprimé par les fonctionnaires de l'Etat à l'occasion de leur affiliation au R.U.A.M.M., le gouvernement propose au Congrès qu'un médecin conseil choisi par le Haut-Commissaire soit associé aux décisions relatives aux évacuations sanitaires de ces fonctionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du R.U.A.M.M., le gouvernement propose que soient remboursés certains actes des masseurs kinésithérapeutes indépendamment d'une hospitalisation ou d'un acte de chirurgie ou de spécialité (rééducation des entorses, lombalgies, bronchiolites du nourrisson, etc ...).

Enfin la baisse des taux de cotisation des travailleurs indépendants prévue jusqu'au 31 décembre 2002 serait prorogée sans limite dans le temps.

- Mesure individuelle

M. Lionel Adrian a été nommé chef du service de la gestion des carrières de la direction des ressources humaines et de la fonction publique territoriale.

Pierre FROGIER